

Lourdes, le 5 juin 2026

Affaire suivie par Mme Laura BONNET
Responsable des affaires juridiques
Tél : 05.62.42.51.85
laura.bonnet@ville-lourdes.fr

M. Philippe SUBERCAZES
1 rue d'Anjou
65100 LOURDES

Objet : demande de communication de documents

Monsieur,

Je fais suite à votre courriel du 9 mai 2026 enregistré le 13 mai 2026 concernant votre demande de communication de documents à l'issue du Conseil municipal du 27 mars 2026.

S'agissant de la communication de la délibération n° 17 relative aux indemnités de fonction des élus, elle est disponible sur le site internet de la ville de Lourdes au lien suivant : <https://www.lourdes.fr/wp-content/uploads/liste-delib-27.03.26.pdf>, vous pouvez donc y accéder facilement.

S'agissant du montant des indemnités attribuées à chaque catégorie d'élus ainsi que le montant de l'enveloppe globale, ces informations figurent dans l'annexe de la délibération précitée, qui est jointe au présent courrier.

Concernant l'achat du véhicule d'occasion Renault Espace, il a été acquis par la ville de Lourdes auprès du garage EDEN AUTO Renault Lourdes le 16 février 2022 pour un montant de 25 000 € TTC. Vous trouverez copie de la facture émise par le garage en annexe du présent courrier.

Cette acquisition a été décidée dans le cadre d'un montage global en lien avec la cession d'un autre véhicule et l'indemnisation d'un sinistre d'un autre véhicule.

En effet, la ville de Lourdes avait cédé le véhicule communal PEUGEOT 508 le 7 janvier 2022 pour un montant de 6300 € TTC par l'intermédiaire de la plateforme de vente de biens mobiliers WEBENCHERES.

Par ailleurs, suite à un sinistre survenu le 6 juillet 2021 sur le véhicule communal RENAULT Zoé et à son caractère irréparable, une indemnisation d'un montant de 7210 € a été versée par l'assurance Flotte auto de la ville suite à la cession de ce véhicule à un épaviste le 13 novembre 2023, déduction faite de la franchise.

Ainsi, l'achat du véhicule RENAULT Espace a coûté aux contribuables lourdaïses un montant net de 11 490 €, et non 11 549 € comme j'ai pu l'indiquer en séance du Conseil municipal du 27 mars 2026.

Espérant que ces éléments répondront à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Thierry LAVIT

Vice-Président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE - 65100 LOURDES - FRANCE
Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax : 33 (0)5 62 46 10 36 - www.lourdes.fr